

RÉNOVATION BBC* MAISON INDIVIDUELLE

DES SOLUTIONS D'AVANCE DE TRÉSORERIE EXISTENT !



*Bâtiment Basse Consommation

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Le service Effilogis vous aide si vous voulez rénover votre maison pour en faire un logement confortable, moins coûteux, économe en énergie, valorisé, et plus respectueux de l'environnement : www.effilogis.fr

Vous pouvez également bénéficier d'une avance des subventions pour financer vos travaux.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS RÉGIONALES D'AVANCE DE TRÉSORERIE ?

Deux solutions existent en Bourgogne-Franche-Comté :

- ▶ Une caisse d'avance, appelée « caisse d'avance régionale Effilogis ».
- ▶ Des dispositifs locaux de préfinancement existent dans certains départements.

POUR QUI ?

Sous conditions de ressources, les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah accompagnés dans le cadre du Service Effilogis – maison individuelle, pour des projets de rénovation de maisons individuelles au niveau Bâtiment Basse Consommation BBC (globale ou par étapes).

C'est l'opérateur Anah qui vous accompagne ou votre conseiller France Rénov' qui définira avec vous la solution (caisse d'avance ou pré-financement) la plus adaptée à votre situation.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Ces dispositifs présentent plusieurs avantages :

- ▶ **vous ne payez que le reste à charge** c'est-à-dire le montant des travaux non couvert par les subventions (financé ou non par un prêt bancaire complémentaire),
- ▶ **vous êtes déchargé** (partiellement ou totalement) du paiement des factures aux entreprises qui réalisent les travaux chez vous,
- ▶ **vous êtes sécurisé** et soutenu dans la gestion financière de vos travaux,
- ▶ **Vous en bénéficiez gratuitement**, car les frais sont pris en charge intégralement par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

CAISSE D'AVANCE RÉGIONALE EFFILOGIS

EXEMPLE



M^{me} Hélène Devaire (propriétaire occupant très modeste Anah) rénove sa maison au niveau BBC-Bâtiment basse consommation (rénovation globale).

Son budget travaux s'élève à 44 000 €. Elle bénéficie de diverses **subventions** (Anah, Région, collectivités locales) à hauteur **de 33 000 €.**

M^{me} Devaire **signe une procuration pour chaque subvention** et un mandat financier avec Procivis.



Paie les entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux **pour la part liée aux subventions soit 33 000 €.**

Financeurs publics

(Anah et collectivités locales dont la Région Bourgogne-Franche-Comté).

À la fin des travaux, ils versent leurs subventions respectives à Procivis pour un montant global de **33 000 €.**



M^{me} Devaire paie les entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux **pour la part liée à son reste à charge soit 11 000 € (= travaux - subventions).**



- **La caisse d'avance Effilogis permet d'avancer l'équivalent des subventions publiques mobilisées pour votre projet de rénovation** (pas les CEE : certificats d'économie d'énergie), en attendant leur versement par les organismes publics en fin de travaux.
- **C'est la société Procivis qui gère cette caisse d'avance.** Vous réglez les entreprises pour la part liée à votre reste à charge. Procivis paie les entreprises pour la part correspondant aux subventions.

DISPOSITIFS LOCAUX DE PRÉ-FINANCEMENT

EXEMPLE



M. Romain Tenence (propriétaire occupant modeste Anah) rénove sa maison au niveau BBC-Bâtiment basse consommation (rénovation par étapes).

Son budget travaux s'élève à 24 000 €. Il bénéficie de diverses subventions (Anah, Région, collectivités locales) à hauteur **de 14 000 €.**

M. Tenence verse le montant de son reste à charge à Soliha (**prêt bancaire de 10 000 €**). Il signe **une procuration pour chaque subvention** et un mandat financier avec Soliha.

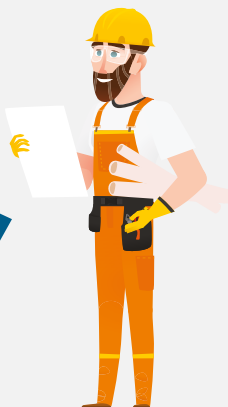
Financeurs publics
(Anah et collectivités locales).

À la fin des travaux, ils versent leurs subventions respectives à Soliha pour un montant global de **14 000 €.**



SOLIHA

Gère alors **le budget de 24 000 € en totalité et règle l'ensemble des factures** aux entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux.



- ▶ Le préfinancement a pour **objet de financer l'intégralité des travaux BBC.**
- ▶ Ce sont les **associations SOLIHA qui gèrent** ces dispositifs.
- ▶ **Vous versez le montant de votre reste à charge à SOLIHA** (prêt et/ou épargne). SOLIHA gère alors en totalité votre budget et règle l'ensemble des factures aux entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux. SOLIHA perçoit vos subventions / prêts / épargne permettant de financer l'intégralité de votre projet de rénovation énergétique.